



Mesdames et Messieurs les
représentants des sociétés
musicales affiliées

Mesdames et Messieurs les
musiciens

Objet : Déconfinement

Lille le 7 mai 2020

Mesdames et Messieurs, les représentants des sociétés musicales,

Chers musiciens,

La crise sanitaire liée au COVID-19 nous a imposés de prendre par mesure de sécurité, plusieurs décisions dont celle d'annuler toutes nos activités musicales jusqu'au 31 août et nous en sommes sincèrement très désolés.

Seuls les examens ont été maintenus et nous vous invitons dès à présent, si ça n'est pas déjà fait, de consulter nos différents portails et notre page Facebook, pour prendre connaissance des aménagements apportés à ceux-ci pour les épreuves 2020.

11 mai...une date qui bien évidemment nous interpelle tous, non seulement en tant que citoyens, mais aussi en tant que responsables associatifs et/ou musiciens.

Un bon nombre de questions se posent ainsi à nous, mais il n'est pas toujours très facile dans ce contexte d'incertitude d'y apporter toutes les réponses. Il convient donc d'appréhender le plus délicatement possible la mise en œuvre de ce que nous appelons communément : le déconfinement.

Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts-de-France
121, rue Barthélémy Delespaul - 59000 Lille
Tél : 03 28 55 30 20 - Email : frsm@orange.fr

Association loi 1901 déclarée en préfecture le 14 mars 1903 numéro W595000868



A cette fin, la Confédération Musicale de France vient d'éditer ses préconisations en la matière et pour lesquelles nous souscrivons pleinement. Nous ne pouvons que vous encourager à les lire attentivement.

Il est important de souligner qu'elles ne sont que des préconisations et qu'à ce titre elles ne se substituent pas, en aucun cas, aux directives officielles émanant des autorités nationales, locales, régionales et/ou administratives.

Dans ce contexte des plus difficiles c'est ensemble et en étant solidaire que nous surmonterons ces épreuves.

Je vous remercie de votre compréhension, pour votre soutien et plus que jamais prenez soin de vous.

Bien fraternellement et amicalement,

Le Président

Patrick ROBITAILLE



Reprise de l'activité musicale : préconisations CMF

[...]

En ce qui concerne le déconfinement, à l'aune des connaissances épidémiologiques actuelles, des contraintes réglementaires en vigueur et en l'absence de préconisations ciblées de nos autorités de tutelle, les spécificités de la pratique musicale collective et de son apprentissage nous poussent à **la plus grande vigilance**. C'est pourquoi une reprise des activités en présentiel dès le 11 mai 2020 semble constituer un véritable facteur de risque et nous amène à recommander le **gel des activités du réseau de la CMF en face à face d'ici à la maîtrise de la pandémie**. En effet la pratique collective instrumentale ou vocale, comme celle des instruments partagés (piano, harpes, etc.), présentent un haut risque de transmission virale par voie aérosol. En continuant les pratiques instrumentales collectives lors de cours, répétitions et/ou prestations diverses vous pourriez mettre en danger d'autres musiciens en favorisant la large diffusion du coronavirus.

C'est la convivialité, le vivre ensemble que nous défendons à travers la pratique musicale, aussi est-ce un véritable déchirement que de préconiser le maintien de la suspension des cours et répétitions. Cependant il est de notre responsabilité d'analyser la situation au vu des données scientifiques que nous avons aujourd'hui, au regard des recherches que nous avons diligentées, et de tenir un discours concret et sans ambiguïté permettant à tous les acteurs du secteur de prendre leurs responsabilités, et de mobiliser leurs énergies pour organiser une reprise porteuse d'espoir. Les retrouvailles n'en seront que plus belles à l'issue de cette épreuve.

Toutefois, à partir du 11 mai, en fonction de son territoire (zone rouge ou verte) et en fonction de sa capacité à répondre aux normes sanitaires, il appartiendra à chacun de décider de la reprise ou non des cours et des répétitions, en toute responsabilité.

Si telle est votre décision, nous vous recommandons d'imposer et de contrôler auprès de vos membres et élèves le respect strict de gestes barrière spécifiques et de limiter les interactions entre pratiquants selon les modalités suivantes :



- **Respect des distances de sécurité :**

- au minimum 2m entre chaque personne, soit 4m² par élève ou musicien

- pour les chanteurs, travail sur une seule ligne
- professeur ou chef/fe très éloigné/e et masqué/e

- **Espace de travail :**

- nettoyage des locaux avant toute reprise d'activité (désinfection des surfaces de l'ensemble des pièces, bureaux, poignées de porte, rampes d'escaliers, claviers, téléphones) + nettoyage quotidien de l'ensemble des locaux après la reprise (penser à bien insister sur les surfaces où il y a un contact régulier avec les mains : portes, poignées de portes, rampes d'escalier, téléphone, clavier, bouton d'ascenseur ...)
- privilégier les grandes salles
- ouvrir portes et fenêtres dès que possible, aération des espaces de travail au moins toutes les 4 heures
- pas de brassage d'air (climatisation) en raison du risque de diffusion des aérosols
- organisation des modalités de dépose des enfants pour éviter un regroupement trop important des personnes et notamment un seul parent pour venir déposer l'enfant
- nettoyage systématique des instruments partagés par les professeurs après chaque utilisation, et sensibilisation au nettoyage fréquent pour les élèves qui ont leur propre instrument

- **Participants :**

- moins de 10
- port du masque obligatoire pour les élèves des instruments à cordes
- éviter et/ou a minima sensibiliser les catégories à risques de comorbidité (+65/+70 ans, diabétiques, cardiaques, surpoids/obésité, etc.) sur les risques encourus
- tout signe d'infection possible d'un participant (fatigue, fièvre, toux, etc.) doit conduire à son retrait temporaire de la pratique collective.



Il faudrait par ailleurs veiller à une reprise des activités dans les écoles de musique en plusieurs temps :

- Phase n°1 avant le 11 mai : information des adhérents et des partenaires + nettoyage des locaux
- Phase n°2 du 11 mai au 31 mai : ouverture des cours individuels
- Phase n°3 du 1er juin au 15 juin : ouverture des cours collectifs mais limités à 5 élèves
- Phase n°4 du 15 au 30 juin : ouverture des cours collectifs mais limités à 10 élèves
- Phase n°5 à partir de septembre 2020 : reprise des cours dans les conditions normales, sous réserve que la situation sanitaire le permette.

Attention, ces indications :

- ne sont pas des instructions officielles, et ne s'y substituent pas
- sont proposées comme éléments de réflexion pour la prise de décision autonome et en responsabilité de tous les acteurs du secteur
- seront réévaluées et réactualisées au vu de l'avancement de notre compréhension du risque (www.cmf-musique.org) et des communications des pouvoirs publics

Par ailleurs, nous vous invitons vivement à prendre connaissance :

- de l'article "[Evaluation des risques d'une infection par le Coronavirus dans le domaine de la musique](#)" (publié le 25 avril 2020 par les Prof. phil. Claudia Spahn, Bernhard Richter, Docteurs en médecine au Freiburger, Institut für Musikermedizin, Universitätsklinikum und Hochschule für Musik Freiburg).
- du [plan de relance du CNEA](#) qui vous donnera de nombreuses préconisations pour votre reprise.